

## PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

ET LE SIX SEPTEMBRE A 14heures 30

### A LA REQUETE DE :

La **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**, Société anonyme au capital de 1 066 714 euros ayant pour numéro unique d'identification B 552 120 222 RCS, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann à PARIS 9ème, prise en la personne de son Président du Conseil d'administration Monsieur Lorenzo BINI SMAGHI et de son Directeur Général Monsieur Frédéric OUDEA, ou de toute autre personne bénéficiaire d'une délégation de pouvoirs,

Ayant pour avocat Maître Loren MAQUIN-JOFFRE, avocat au Barreau de Val-de-Marne, agissant pour le compte de la SELARL AKPR, société d'avocats à la Cour d'Appel de PARIS inscrite au Barreau du Val-de-Marne, exerçant 14, rue Lejemptel à VINCENNES (94300).

agissant en vertu de :

- La copie exécutoire d'un acte notarié reçu le 6 juillet 2012 par Maître Bertrand LACOURTE, Notaire associé de la SELAS LACOURTE & ASSOCIES, titulaire d'un office notarial à Paris 75016 contenant prêt par la SOCIETE GENERALE d'une somme de 264100 € se décomposant en trois prêts.
- D'un bordereau d'hypothèque conventionnelle en date du 30 juillet 2012 publié au 2<sup>ème</sup> Bureau du service de la Publicité Foncière de CRETEIL le 2 aout 2012 sous la référence de volume 2012 V n°2735

- D'un bordereau d'hypothèque conventionnelle en date du 30 juillet 2012 publié au 2<sup>ème</sup> Bureau du service de la Publicité Foncière de CRETEIL le 2 aout 2012 sous la référence de volume 2012 V n°2736
- De deux mises en demeure valant exigibilité anticipée du prêt de 82 840 € adressées le 16 décembre 2019 par lettres recommandées avec accusé de réception à Monsieur et Madame RANDRIANASOLO effectivement réceptionnées
- De deux mises en demeure valant exigibilité anticipée du prêt de 53 080.57 € adressées le 16 décembre 2019 par lettres recommandées avec accusé de réception à Monsieur et Madame RANDRIANASOLO effectivement réceptionnées
- De deux mises en demeure valant exigibilité anticipée du prêt de 128 179.43 € adressées le 16 décembre 2019 par lettres recommandées avec accusé de réception à Monsieur et Madame RANDRIANASOLO effectivement réceptionnées
- D'un commandement aux fins de saisie immobilière signifié par acte du ministère de Me Elisabeth FITOUSSI le 11 juillet 2022 à Monsieur Mamy Nirina RANDRIANASOLO
- D'un commandement aux fins de saisie immobilière signifié par acte du ministère de Me Elisabeth FITOUSSI le 11 juillet 2022 à Madame Flavienne RAKOTOBÉ RAMASIASOANANJARALALAINA épouse de Monsieur Mamy Nirina RANDRIANASOLO

Qu'elle me requiert afin de dresser le Procès-Verbal de description de l'immeuble sis sur la commune de L'HAY LES ROSES 94240 143/153, avenue Flouquet appartenant aux époux RANDRIANASOLO en application des articles 35,36 et 37 du décret n°2006-936 du 27 juillet 2006.

***Déférant à cette réquisition,***

**J'ai, Elisabeth FITOUSSI, Commissaire, Présidente de la S.A.S ORAJURIS HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES IDF, dont le siège est à CHARENTON-LE-PONT (94220), 3 rue Jean-Baptiste Marty, soussignée,**

Me suis transportée ce jour, à L'HAY LES ROSES 94240 143/153, avenue Flouquet où, étant assistée d'un serrurier de la société LPS, de Monsieur CARENE Harold et de Monsieur Nicolas TSIUKIS témoins et encore de Monsieur Zacharie ETIENNE diagnostiqueur

A cette adresse, il s'agit d'un immeuble d'habitation

L'appartement est situé au 4<sup>ème</sup> étage portant le numéro 1-29.

Après appels, personne ne répond, je demande au serrurier de procéder à l'ouverture.

**Entrée et couloir :**

La porte palière est équipée d'une serrure centrale avec œilleton et gendarme.

Le sol est revêtu d'un parquet flottant à l'état d'usage

Les murs et le plafond sont revêtus de peinture à l'état d'usage comportant des salissures

**Il existe :**

- Deux points lumineux
- Un placard agencé à portes coulissantes
- Un interphone
- Le tableau électrique

**Séjour :**

On y accède par une porte en bois peinte avec poignée

Le sol est revêtu d'un parquet flottant à l'état d'usage dans la continuité

Les murs et le plafond sont revêtus de peinture à l'état d'usage comportant des salissures

**Il existe :**

- Deux radiateurs de chauffage central
- Un coin cuisine en cours d'aménagement avec un lavabo en inox surmontant un petit meuble
- Une double porte fenêtre à double vitrage avec un pan condamné donnant sur un balcon filant
- Un point lumineux
- Une aération haute encrassée

**WC :**

On y accède par une porte en bois peinte avec poignée et loquet de fermeture

Le sol est revêtu d'un carrelage à l'état d'usage

Les murs et le plafond sont revêtus de peinture à l'état d'usage

Il existe :

- Une cuvette WC
- Une aération haute encrassée
- Un point lumineux avec douille et ampoule

**Première Chambre :**

On y accède par une porte en bois peinte avec poignée et serrure avec clef

Le sol est revêtu d'un parquet flottant à l'état d'usage dans la continuité

Les murs et le plafond sont revêtus de peinture à l'état d'usage

Il existe :

- Un radiateur de chauffage central
- Une porte fenêtre avec volets mécaniques qui donne sur le balcon filant

**Seconde Chambre :**

On y accède par une porte en bois peinte avec poignée et serrure avec clef

Le sol est revêtu d'un parquet flottant à l'état d'usage dans la continuité comportant des éclats

Les murs et le plafond sont revêtus de peinture à l'état d'usage

Il existe :

- Un radiateur de chauffage central
- Une porte fenêtre avec volets mécaniques qui donne sur le balcon filant
- Un point lumineux avec douille et ampoule

**S.A.S ORAJURIS**

**Elsabeth FITOUSSI**

**Laurence CABARET**

**Huissiers de Justice**

3, rue Jean-Baptiste Marty

94220 CHARENTON LE PONT

Salle de Bains :

On y accède par une porte en bois peinte avec poignée et loquet de fermeture

Le sol est revêtu d'un carrelage à l'état d'usage

Le plafond est revêtu de peinture à l'état d'usage

Les murs sont pour partie revêtus de faïence murale et pour le reste en peinture à l'état d'usage

Il existe :

- Une baignoire
- Un lavabo sur colonne avec robinet mitigeur
- Une aération haute encrassée
- Un point lumineux avec douille et ampoule
- Un radiateur de sèche serviettes
- Une machine à laver avec évacuation
- Un néon au-dessus du lavabo

L'appartement est occupé et en cours d'aménagement au niveau du coin cuisine

Je relève des courriers au nom des propriétaires saisis

Le syndic de l'immeuble est le GROUPE OUEST 01.75.90.92.94 dans le 92 et la gestionnaire est Madame BARKALLAH

Il existe un emplacement de parking en sous-sol.

Pour compléter le présent procès-verbal de constats, j'ai annexé 11 clichés photographiques pris lors de mes constatations et dont je certifie l'authenticité.

Telles sont mes constatations.

**Mes opérations étant terminées, je me suis retirée à 16heures.**

**Et de tout ce que dessus, j'ai fait est dressé le présent procès-verbal de constats pour servir et valoir ce que de droit.**

*Maître Elisabeth FITOUSSI*

*Commissaire de Justice*





 VENCHE

 **VENCHE**





**V**ENCHT



MENCKE







ENKANT





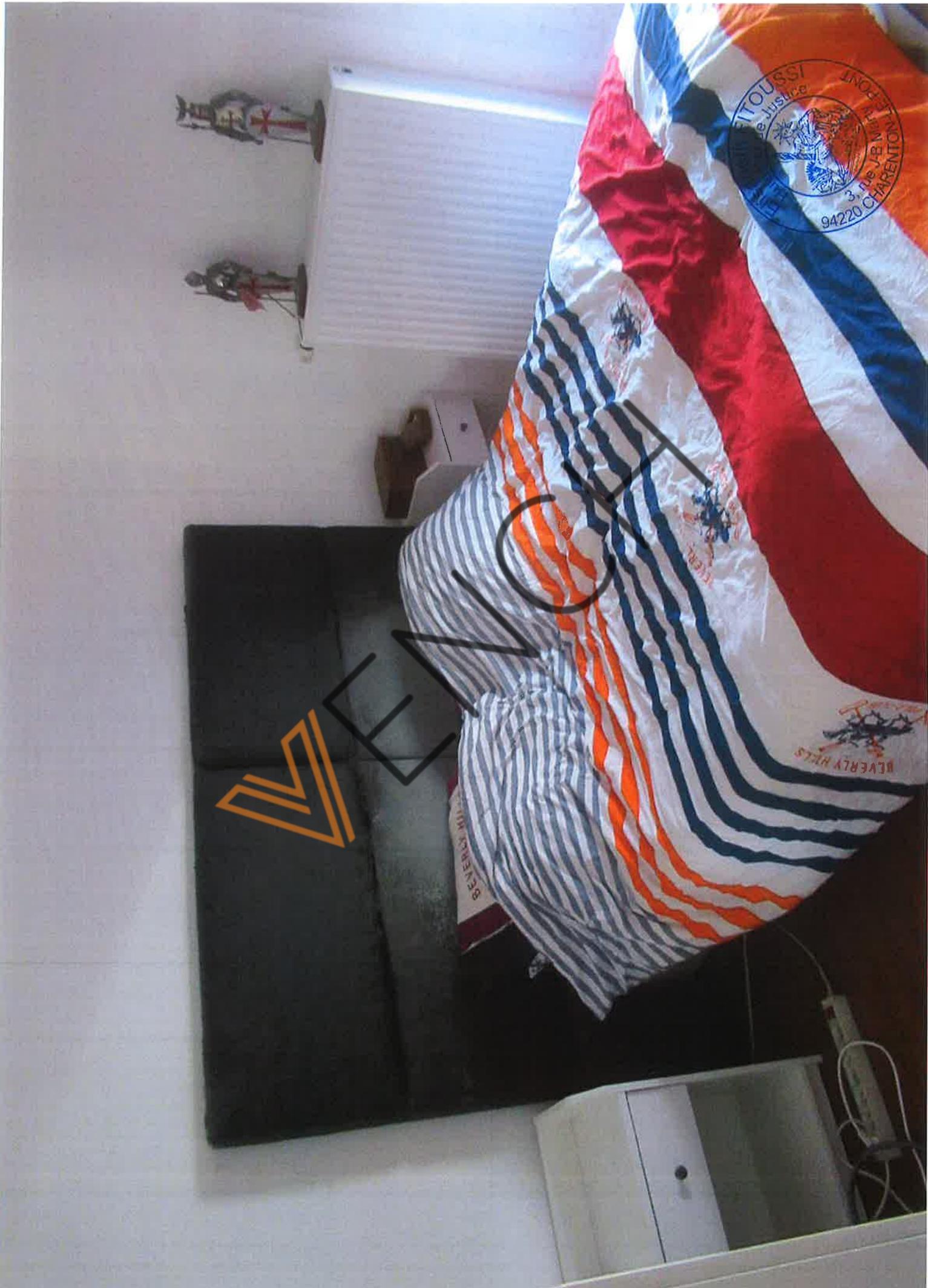


CHARENTON



 WENCHT





MAIRIE DE LA JUSTICE  
94220 CHARENTON LE PONT

KEVIN

